

*Séance du 20 mars 2019*  
*Délibération n° 2019-21*

L'an deux mil dix-neuf, le 20 du mois de mars à 20 heures 00, se sont réunis, à Cérilly, dans la salle des fêtes de Cérilly, les membres du Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays de Tronçais, sous la présidence de Madame Corinne COUPAS, Présidente, dûment convoqués le 13 mars 2019.

Présent(s) : Monsieur Thierry AUDOUIN, Madame Marie-Solange LALEVEE, Madame Josette BEAUBIER, Monsieur Georges CHALMET, Madame Jacqueline PRENCHERE, Monsieur Fabien THEVENOUX, Monsieur Daniel RONDET, Monsieur Michel GALOPIER, Monsieur Gilbert CAMPO, Monsieur Bernard FAUREAU, Madame Anne RENAUD, Madame Christine DEFFNER, Monsieur Bernard SOULIER, Monsieur Jacques BARDIOT, Monsieur Pierre-Marie DELANOY, Monsieur Alain GAUBERT, Monsieur Julien POINTUD, Madame Marie-Line CLAME, Monsieur Denis CLERGET, Monsieur Daniel RENAUD

Formant la majorité des membres en exercice ;

Procuration(s) : Monsieur Stéphane MILAVEAU à Madame Corinne COUPAS, Monsieur Olivier FILLIAT à Monsieur Georges CHALMET, Monsieur Louis de CAUMONT LA FORCE à Monsieur Pierre-Marie DELANOY

Absent(s) excusé(s) : Monsieur David LOUBRY, Monsieur Bernard SAUPIC

Présent(s) sans voix délibérative : Madame Catherine SADDE, Monsieur Robert LEPEE, Monsieur Francis LEBLANC

Assistaient également à la réunion : Madame Odile LEPEE, Monsieur Jean-Louis ETIEN.

Nombre de Membres en exercice	25
Nombre de Membres présents	20
Nombre de suffrages exprimés	23
Votes Pour	23
Votes Contre	0
Abstention	0

**NOMENCLATURE ACTES**

N° : 7-1      Thème : Décisions budgétaires

**Objet : compte administratif 2018 du budget annexe plate-forme bois**

Le conseil communautaire,  
Sur le rapport de la Présidente de la communauté de communes,  
VU le Code général des collectivités territoriales,  
VU les statuts de la communauté de communes,  
VU le budget primitif annexe plate-forme bois de l'exercice 2018, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés,  
VU le compte administratif de l'exercice 2018, dressé par Madame Corinne COUPAS, Présidente,  
VU le compte de gestion de l'exercice 2018 dressé par M. le Trésorier,  
CONSIDERANT que Madame Marie-Solange LALEVEE, doyenne de l'assemblée, a été désignée pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif,  
CONSIDERANT que Madame Corinne COUPAS, Présidente, s'est retirée et a quitté la salle pour laisser la présidence à Madame Marie-Solange LALEVEE pour le vote du compte administratif,

Madame Marie-Solange LALEVEE explicite le détail du compte administratif de l'exercice 2018 dressé par l'ordonnateur, chapitre par chapitre,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE :**

**Article 1 :** de donner acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

INVESTISSEMENT		
DEPENSES	Prévu	37 675,83
	Réalisé	20 355,19
	Reste à réaliser	0,00
RECETTES	Prévu	37 675,83
	Réalisé	34 046,36
	Reste à réaliser	0,00
FONCTIONNEMENT		
DEPENSES	Prévu	62 799,46
	Réalisé	25 402,95
	Reste à réaliser	0,00
RECETTES	Prévu	62 799,46
	Réalisé	64 402,01
	Reste à réaliser	0,00

Investissement : 13 691,17 €  
 Fonctionnement : 38 999,06 €  
 Résultat global : 52 690,23 €

**Article 2 :** de reconnaître la sincérité des restes à réaliser d'investissement.

Chap. / art.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		0,00	0,00

**Article 3 :** d'arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Fait et délibéré le 20 mars 2019,  
 Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme  
 La Présidente

Corinne COUPAS



Madame la Présidente certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.